

CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

*** Etaient présents :** Monsieur Christian LECLERC, Madame Isabelle GOURVIL, Mesdames Marie-Claire BARREE et Julie BOUTRY, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS (arrivée au point Conférences thématiques), Messieurs Gérard JOURNO, Pierre CHAIX, Sébastien CANU, Laurent COMMARE, Mme Clarence LEGALLAIS et Monsieur Philippe BANVILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

*** Absents excusés :** Madame Sophie PESQUET (pouvoir à Mme BOUTRY) et Monsieur Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO).

Madame Isabelle GOURVIL a été élue Secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire fait part du décès de M. Bernard TESSIER, époux de Mme Thérèse TESSIER qui a été membre du CCAS pendant de nombreuses années, et de M. LECARON, père de Cindy TIRARD, agent de service à la cantine. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

Le procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Incendie chez M. BECKERICH, 790 route du Moignan : proposition d'un abri-76 par le Département en attendant la reconstruction. Finalement, relogement par un mobilhome fourni par son assurance à compter du 12 mars 2021.
- Manifestations à venir :
 - Pierres en Lumières : inscription à la manifestation prévue les 14 et 15 mai 2021 / 2 groupes de visites à l'église le 14 mai à 18h30 et 21h / MC. BARREE, I. GOURVIL et Ch. LECLERC se chargent de l'organisation et de contacter La Hétraie.
 - Réunion des Correspondants Défense prévue le 13 mars 2021 à la salle des fêtes – 40 personnes dans le strict respect du protocole sanitaire.
- Mission Locale : transférée à la Maison du Territoire de St Romain.
- Information du Département : évolution du dispositif d'aides aux communes pour favoriser la relance économique (relèvement à 400 000€ HT du plafond pour des travaux sur des bâtiments communaux, à 80 000€ HT l'aide à l'installation de la vidéo-protection et à 2 millions d'€ la restauration du patrimoine).
- Destruction des nids d'insectes : précédente convention avec Radical Antiparasitaire de Bolbec. Nouvelle convention à prévoir. A prestation égale, Guêpes Alerte semble moins cher. Ph. BANVILLE se charge de le rencontrer avant engagement.
- Projet d'aménagements d'hydraulique douce : enquête publique réalisée par la Communauté Urbaine. Quelques observations de Sainnevillais. Rapport disponible en Mairie pendant 1 an.

II. COMMUNAUTE URBAINE

- PLUi : 4 ateliers sur différents thèmes prévus entre février et avril. 2 interlocuteurs par commune (1 titulaire : Denis MERVILLE et 1 suppléant : Christian LECLERC).
- Conférences thématiques : principaux points :

- Eau et fluides : interroger GrDF pour étudier les possibilités de gaz propane en citerne enterrée collective sur la commune.
- Stratégie nature et biodiversité : protection des marais le long du canal de la Seine.
- Transition territoriale : souhait de maintenir et de valoriser le poste de conseillère en énergie partagée.
- Ressources : point sur le fonds de concours 2021-2026.
- Proximité : grande inauguration de la Seine à Vélo (Le Havre – Paris / 420km) prévu à la Pentecôte, restauration des cabines du funiculaire (compétence CU car mobilité même si installation purement havraise), déploiement des trottinettes électriques (difficile en campagne car circulation interdite sur route >50km/h), débat sur l'harmonisation des règlements des complexes aquatiques du territoire de la CU.
- Aménagement du territoire : Chemins de randonnée – Eric ROUSSEAU, agent de la CU se tient à disposition des communes pour présenter l'état des lieux et son évolution. Réunion à fixer.
- COPIL Stratégie agricole : souhait que Sébastien CANU, agriculteur puisse y participer mais problème des réunions en journée.
- Transfert de plein droit du pouvoir de police spéciale des Maires : par arrêté du 24/12/2020, le Président de la CU renonce au transfert de plein droit en matière de :
 - Police de la circulation et du stationnement
 - Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
 - Stationnement des résidences mobiles
 - Habitat, dans sa version en vigueur, la police spéciale relative aux établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement (article L.123-3 du code de la construction et de l'habitation), en application de l'article L.123-3 du code de la construction et de l'habitation la police spéciale relative à la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation (articles L.129-1 à L.129-6 du code précité) ainsi que la police spéciale relative aux bâtiments menaçant ruine (article L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du même code). *A compter du 1^{er} janvier 2021, cette faculté de renoncer au transfert du pouvoir de police spéciale en matière d'habitat s'appliquera conformément à l'article L. 123-3 du code de la construction et de l'habitation et au chapitre Ier du livre V du même code.*
- La Métropole en Scène : spectacle prévu le 25 août prochain sur le parking de la salle des fêtes. Organisation suivie par I. GOURVIL.

MASQUES DE PROTECTION COVID-19 - FINANCEMENT - CONVENTION - SIGNATURE – AUTORISATION (délibération 2021/01)

M. le Maire rappelle qu'afin de protéger la population et les agents publics des collectivités des risques de contamination par le coronavirus, la communauté urbaine a lancé le 15 avril une procédure d'achat groupé de masques de protection pour les communes qui le souhaitent.

Les premières livraisons ont eu lieu début mai 2020. Dès avant, la commune en avait eu par l'ADM76.

La Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, a mis en place un dispositif d'aide au titre du FSE (Fonds social Européen), permettant de cofinancer jusqu'à 80% du coût d'achat TTC des masques de protection.

Le versement de ce financement requiert la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et les 53 communes concernées afin de déterminer les modalités financières de partage du reste à charge après déduction de la subvention FSE attendue.

Le prix TTC facturé par la communauté urbaine à chaque commune tient compte des coûts des différentes commandes passées par type de masque.

La commune a reçu 940 masques chirurgicaux lavables adulte, 60 masques chirurgicaux lavables enfant et 100 masques chirurgicaux jetables pour un coût total d'achat TTC de 3 277.53€. Après déduction de la subvention FSE, le reste à charge pour la commune est de 655.51€.

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les budgets des exercices 2020 et 2021;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT

- Que la Région Normandie, via sa gestion du FSE, soutient l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 ;
- Que la commune a souhaité protéger la population et ses agents ;
- Que les achats de masques ainsi réalisés par la Communauté urbaine pour le compte de la commune sont éligibles au dispositif FSE ;
- Qu'il convient, par convention, de définir les engagements réciproques de la commune et de la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE ;
- Qu'il convient pour la commune de rembourser à la communauté urbaine le reste à charge du coût d'achat des masques après déduction du financement FSE.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser M. le Maire** à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE.
- **De verser** au bénéfice de la Communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de 655.51€ conformément à la convention de partenariat

III. PROGRAMME DE TRAVAUX – BP 2021

- RD31/234 : travail en concertation avec la DDR, la CU, le SDE76 et le cabinet architecte S. CRAQUELIN. Chiffrage à venir notamment pour mise en souterrain des réseaux.
- Aire de jeux : sollicitation du fonds de concours CU, DETR et Département faite.
- Ecole : sécurité incendie / remplacement de l'ensemble des volets / mobilier / sanitaires près de la 4^{ème} classe / alarme intrusion en location (hors subvention). Chiffrage quasiment prêt (reste sanitaire).

- Défense incendie : remplacement des bornes basses – devis à recevoir. Voir si possibilités techniques de création de nouvelles bornes.
- Vidéo-protection : 4 points de surveillance envisagés – devis à recevoir.
- Cantine : chiffrage à recevoir.
- Eglise : lettre d'intention adressée à M. le Préfet pour envisager une 3^{ème} tranche de restauration dans le cadre du plan France Relance.

RELEVEMENT DES TOMBES – DEMANDE DE SUBVENTION (délibération 2021/02)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une procédure de reprise des concessions expirées a été lancée il y a quelques années. Au terme de cette procédure, les exhumations administratives pourront avoir lieu.

Afin de réaliser cette opération, il convient, au préalable d'élargir le portail du cimetière, permettant l'accès du matériel et engins nécessaires.

Ainsi, après examen des devis et après délibération, **le Conseil Municipal** :

- **Accepte** le devis présenté par CTRI d'un montant de 1 550€ HT, pour la modification du portail,
- **Accepte** le devis présenté par SARL Sailly d'un montant de 15 033€ HT, pour l'enlèvement de 26 monuments et 27 concessions,
- **Prend acte** que l'opération totale s'élève à 16 583€ HT,
- **Autorise** M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR, au taux le plus élevé possible.

TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION (délibération 2021/03)

Après chaque nouvelle élection municipale, il est obligatoire de procéder au récolement des archives communales. Actuellement, le classement des archives ne permet pas de le réaliser convenablement.

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis présenté par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime d'un montant de 10 520€ HT, soit 10 520€ TTC,
- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime, au taux le plus élevé possible.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Dates à retenir : commission des finances le 22 mars 2021 à 18h30 et CCID le 24 mars à 10h30
- Mots croisés du Sainneville Info : tous les participants (13) seront récompensés. Remise des lots en permanence, date à fixer.
- Point sur la réfection définitive de la RD 31 suite aux travaux de RTE au poste électrique : réfection, initialement prévue cet été mais que nous avons réussi à accélérer, ce qui ne peut que satisfaire les usagers de cette voie.
- Réflexion à donner sur le nom du lotissement « BAUDU ».

ORTHOPHONISTE – MODIFICATION CONVENTION (délibération 2021/04)

M. le Maire rappelle que Mme Mathilde SIEURIN, orthophoniste, a installé son cabinet à mi-temps à l'étage de l'ancienne Mairie depuis le 1^{er} janvier 2020. Son activité ayant pris de l'essor, elle a demandé à passer à temps plein au 08 février 2021.

Le montant de la mise à disposition du local est donc porté de 150€ à 300€ par mois à compter de cette date.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification depuis la date demandée.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RD31/234 – CONVENTION commune/Département/SDE76 - (délibération 2021/05)

Par délibération n°2020/43 du 22 septembre 2020, M. le Maire a présenté l'opération d'aménagement du carrefour sur la RD31/234 mettant en leds les points d'éclairage public du giratoire, coordonnée par le Département. La pose d'un boîtier complémentaire permettra des ajustements du niveau d'éclairage en fonction des situations.

Suite à un problème administratif indépendant de notre volonté, la convention n'a pu être enregistrée sur le programme 2020 du SDE76.

Montant prévisionnel des travaux TTC : 26 116.84€ répartis comme suit :

- Part SDE76 : 15 507.04€
- Part Département : 6 256.99€
- Participation de la commune : 4 352.81€ de TVA récupérable.

Adopté à l'unanimité. Annule et remplace la délibération n°2020/43 du 27 juillet 2020.

PHOTOCOPIEURS MAIRIE - ECOLE (délibération 2021/06)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat du copieur de l'école arrive à terme le 30/06/2021 et qu'après cette date, la société Konica ne pourra plus fournir les pièces en cas de panne. Ce matériel avait déjà été transféré de la Mairie en 2017 et aura 10 ans en juin prochain.

Dans le même temps, un photocopieur en location avait été installé en Mairie.

Il est ainsi proposé de transférer le copieur de la Mairie à l'école et d'installer un nouveau matériel à la Mairie. En procédant de cette façon, le coût copie de l'école sera aligné sur celui de la Mairie et des économies significatives seront réalisées, même en ayant un matériel de plus en location.

Le contrat nouveau contrat se décompose comme suit :

- Location financière d'un nouveau matériel pour la Mairie et transfert de l'appareil de la Mairie vers l'école (contrat n° 2021302845 : 482.04€ HT/trimestre sur 63 mois)
- Un contrat de maintenance (0.00470€ HT/copie noire et 0.0470€ HT/copie couleur – tirage A3 facturé au tarif copie d'un tirage A4)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de renouveler le photocopieur aux conditions suivantes :

- Location des copieurs sur 63 mois au prix de 482.04 € H.T/trimestre
- Contrat de maintenance : 0.00470€ HT/copie noire et 0.0470€ HT/copie couleur

AUTORISE

M. le Maire à signer le contrat de maintenance entre la commune et Konica Minolta Business solution France ainsi que le contrat de location (facture trimestrielle) et ce, pour une durée de 63 mois.

SYSTEME DE TELESURVEILLANCE – BATIMENT COMMUNAL (délibération 2021/07)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le système d'alarme du bâtiment communal est hors d'usage et non réparable.

Plusieurs propositions ont été étudiées et la solution de la location, formulée par AIMD Consulting, apparait la plus intéressante. Elle comprend :

- Installation du matériel, forfait raccordement et enregistrement des consignes
- Forfait levée de doute physique du réseau Securitas
- Gestion de l'oubli de mise en service par Serveur Vocal Interactif
- Gestion des horaires par Serveur Vocal Interactif
- Traitement par opérateur pour les alarmes système
- Détection de fumée
- L'ensemble pour 74.90€ HT/mois pour 48 mois

Ainsi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de souscrire au contrat précité et **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de télésurveillance au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h25.

TABLEAU DE PRESENCE	
Denis MERVILLE	
Christian LECLERC	
Isabelle GOURVIL	
Marie-Claire BARREE	
Sophie PESQUET	Pouvoir à J. BOUTRY
Julie BOUTRY	
Stéphane DUVAL	
Valérie DUBOS	
Gérard JOURNO	

Pierre CHAIX	
Sébastien CANU	
Laurent COMMARE	
Clarence LEGALLAIS	
Philippe BANVILLE	
Frédéric PETIGNY	Pouvoir à G. JOURNO